Commission des solidarités



4111 - Modes de garde petite enfance

Equipements sanitaires et sociaux Famille et enfance

Rapport n° CP/2014/408

Service gestionnaire:

Service établissements et institutions

Résumé :

Une autorisation de programme de 1 600 000 € a été votée au BP 2014 pour les investissements dans le domaine des modes de garde de la petite enfance. 330 000 € de crédits de paiement sont prévus en 2014.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement dans le cadre des modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Suite à la délibération du 9 décembre 2013, le Conseil général a fixé l'application d'un coût plafond de référence pour le calcul de la dépense subventionnable à hauteur de :

35 000 € HT par place pour les modes de garde (crèches, haltes-garderies, multi-accueils) et

23 000 € pour les périscolaires destinés aux enfants de moins de six ans.

Le présent rapport porte sur des investissements (travaux et divers équipements) réalisés par des associations à Strasbourg et à Schnersheim ainsi que le centre communal d'action sociale à Bischheim.

I - Associations

Association la Farandole à Strasbourg

Travaux de première nécessité et de sécurité de la crèche

Association les P'tits Petons à Strasbourg

Travaux de mise en place d'une cuisine et de mise aux normes

Association d'Action sociale du Bas-Rhin à Strasbourg

Travaux concernant le multi-accueil des Poteries

Acquisition de matériel informatique (écrans et logiciels de bureautique)

Crèche parentale Giving Tree à Strasbourg

Achat de matériel et de mobilier

Association les Berceaux de Neudorf

Travaux et acquisition de divers équipements (informatique et pédagogique)

Association crèche parentale au Pays des Lutins à Schnersheim

Acquisition de matériel et mobilier

II - Centre communal d'action sociale de Bischheim

- Réaménagement de la halte-garderie du Niewes
- Acquisition d'équipements divers pour la micro-crèche, le multi-accueil la Clé de Sol, les Tambourins, le service d'accueil familial et la halte-garderie.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 48 937 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL